



CAHIER DES CHARGES



**CHALLENGE COTE
D'OPALE U13**

CAHIER DES CHARGES ORGANISATION

CHALLENGE COTE D'OPALE U13

A) Obligation du club organisateur des finales

1. Incontournable

- Participation à l'assemblée générale de la saison,
- Comportement du club à l'esprit sportif en matière de respect des instances et des règles disciplinaires et d'éthique,
- Avoir un compte financier acquitté au sein du District ou en cours de règlement.

2. Terrains

- Avoir 2 terrains à 11 (4 terrains FER),
- Les terrains doivent être sécurisés,
- Avoir au minimum 2 vestiaires avec douches pour les équipes,
- Avoir un vestiaire pour les arbitres avec douches,
- Avoir un local pour les délégués ou similaire (tente, endroit dédié, ...),
- Les buvettes serviront les boissons dans des gobelets, les bouteilles en verre sont interdites dans le stade.

B) Documents à fournir le jour de la visite

- Accord de la municipalité pour l'utilisation du stade le jour des finales,
- Copie de l'AOP (Avis d'Ouverture au Public),
- Prévoir des bénévoles au sein du club.

C) Jour de la finale

- Le jour de la finale, le club organisateur est sous l'autorité du représentant du District désigné
- Une trousse à pharmacie équipée et une civière doivent être mises à disposition au bord du terrain
- Le club doit prévoir une sonorisation
- Le club doit prévoir une table à proximité des terrains pour la remise des coupes
- Le club doit prévoir du personnel pour l'accueil et l'orientation des équipes et des officiels
- Le club doit prévoir des bouteilles d'eau avant, pendant et après les matchs pour les équipes et les arbitres
- Liberté est donnée au club organisateur de donner aux équipes finalistes une boisson et un sandwich.



CAHIER DES CHARGES ORGANISATION

CHALLENGE COTE D'OPALE U13

D) Dotation au club organisateur

- Un ballon offert par le District
- Ouverture de buvettes dans les dispositions réglementaires et légales
- Possibilité d'organiser une tombola.

Pour le District

- Visite des installations avec la rédaction d'un rapport un mois avant la date de la finale
- Désigner un responsable de site
- Désignation et indemnisation des arbitres et des délégués
- Organisation de la remise des coupes et des récompenses
- Prise de décision d'urgence

